

Une prison exclusivement pour les narcotrafiquants

Mardi 14 janvier 2025

Par Denis JACOB

Le ministre de la Justice, Gérald Darmanin, a récemment proposé un projet ambitieux mais controversé : la création d'une prison dédiée à l'isolement des cent narcotrafiquants les plus influents actuellement incarcérés en France.

Si cette idée vise à affaiblir les réseaux criminels en isolant leurs figures de proue, elle soulève d'importantes questions sur ses implications pour l'administration pénitentiaire et la gestion des autres détenus, notamment ceux condamnés pour des actes de terrorisme.



Photo générée par IA

Les propositions du ministre

Afin de limiter les interactions entre les narcotrafiquants incarcérés et leur réseaux, Gérald Darmanin propose deux axes :

- Des mesures de sécurité renforcées pour éviter toute communication avec l'extérieur par des dispositifs technologiques avancés, tels que le brouillage des télécommunications, pour réduire les risques de coordination d'activités illicites depuis la prison.
- Un encadrement renforcé du personnel pénitentiaire, formé spécifiquement à gérer des profils à haut risque.

Ce projet comporte certains avantages évidents que beaucoup partagent pour réaffirmer l'autorité de l'Etat. D'une part, l'isolement des narcotrafiquants pourrait significativement affaiblir les réseaux de drogue en coupant les liens entre les têtes de réseau et les membres actifs. D'autre part, une telle mesure enverrait un message clair de fermeté à l'égard des figures centrales du trafic de stupéfiants en France comme à l'Etranger. Enfin, en concentrant ces détenus dans un même établissement, l'administration pénitentiaire pourrait mieux adapter les ressources à leur surveillance.

Des risques à effet boomerang.

Toutefois, cette initiative pose plusieurs défis majeurs. L'un des plus importants concerne le déplacement d'autres détenus vers d'autres établissements. En effet, pour libérer un espace exclusivement dédié aux narcotrafiquants, des prisonniers, notamment ceux condamnés pour des actes de terrorisme, pourraient être répartis dans d'autres prisons déjà surchargées. Cela pourrait entraîner :

- Une augmentation des tensions au sein des établissements receveurs, aggravant les problèmes de surpopulation carcérale.
- Le risque de rapprochement entre détenus radicalisés et d'autres criminels, favorisant ainsi des phénomènes de radicalisation croisée.
- La concentration de narcotrafiquants dans un seul lieu pourrait paradoxalement faciliter leur réseautage interne, transformant l'établissement en une sorte de "quartier général" du crime organisé.

La mise en place d'une prison dédiée suscite donc des questions éthiques et de sécurité. Par exemple, une telle « ségrégation » carcérale pourrait être perçue comme une violation du principe d'égalité devant la loi et le traitement des détenus. De plus, le risque d'émeutes ou de tentatives d'évasion dans une prison regroupant des criminels particulièrement influents serait élevé, nécessitant des investissements colossaux en matière de sécurité.

Des alternatives possibles qui méritent une réflexion approfondie

Pour répondre aux objectifs fixés sans générer de nouveaux problèmes, plusieurs pistes alternatives pourraient être explorées :

1. **Renforcer la gestion des communications** : Engager des actions encore plus soutenues par la généralisation des dispositifs anti-communication dans toutes les prisons et des contrôles plus fréquents.
2. **Mise en place de quartiers spécifiques** : Créer des quartiers à haute sécurité dédiés aux narcotrafiquants dans plusieurs établissements existants, plutôt qu'un seul lieu centralisé.
3. **Lutte contre la surpopulation carcérale** : Envisager des peines alternatives pour les infractions mineures afin de désengorger les prisons et de permettre une gestion plus équilibrée des détenus à haut risque.

La proposition de Gérald Darmanin soulève donc des enjeux complexes, mêlant sécurité, gestion pénitentiaire et respect des droits des détenus. Si l'objectif affiché d'entraver les réseaux de narcotrafiquants est louable et semble globalement apprécié, la mise en œuvre d'une prison exclusivement dédiée pourrait entraîner des effets secondaires importants. Une réflexion approfondie, intégrant des solutions alternatives, semble nécessaire pour éviter que ce projet n'aggrave les problématiques existantes dans le système pénitentiaire français dans lequel il convient aussi de prendre en compte les conditions de travail et de sécurité du personnel.